

ALERTE sur les SALAIRES des Ingénieurs et Cadres !!

La direction a convoqué une réunion de négociation le 24 avril sur le thème « temps de travail / PMMS ».

Elle n'a pas choisi la date au hasard : au cœur des congés scolaires pour plus de 90% des salariés, en particulier pour les agences qui se sont le plus mobilisées lors des NAO en février.

En effet le sujet est grave puisqu'il s'agit de porter un 2ème coup aux salaires, contre les IC cette fois, après ceux portés aux mensuels lors des NAO.

Faut-il accepter des baisses de salaires pour, peut être, sauver son emploi ?



Vers un tassement généralisé des salaires

Avec cette négociation la direction entend remettre en cause, le salaire minimum des cadres, actuellement fixé au PMSS. Cette attaque s'inscrit parfaitement dans la volonté du Medef de baisser l'ensemble des salaires.

C'est dans notre entreprise, une 2^{ème} étape après la suppression du salaire minimum lors des NAO.

Si cette mesure touchera bien évidemment au 1^{er} chef les nouveaux embauchés, ce sont tous les salariés qui seront frappés, très rapidement, au nom de « l'équité », du « marché », ou du « coût du travail ». Seuls quelques cadres dirigeants y échapperont sans doute.

En 2014, selon le rapport de l'expert du CE, les cadres 3C ont été augmentés de **+2,8%** contre 2,2% annoncés en NAO et les cadres I de **1,4%** contre 2,4% annoncés en NAO.

Impact sur la protection sociale et les retraites

Cette attaque est à rapprocher de la négociation actuelle sur les retraites complémentaires. Elle s'inscrit dans la volonté patronale de remettre en cause le financement de toutes les caisses de la sécurité sociale : santé, retraites, allocations familiales, accident du travail, ainsi que les caisses de retraites complémentaires dont le financement est actuellement en négociation.

INADMISSIBLE !

Refusons ce nouveau recul, exigeons une autre politique salariale

Nous l'avons dit, lors des NAO, Thales a les moyens d'une autre politique salariale mais préfère arroser généreusement les actionnaires (70 millions d'euros de dividendes versés par anticipation, des gaspillages inouïs dans des projets immobiliers ...)

La CGT défend une autre politique salariale basée sur :

- La reconnaissance de la qualification initiale et de la qualification acquise au long de la carrière
- Un salaire minimum permettant à chacun de vivre de son travail
- L'ensemble de ces mesures étant inscrit dans une échelle de salaires de 1 à 5.